

## **Performance économique des immigrants admis au Québec dans le cadre du programme de l'expérience québécoise (PEQ)**

Charles Fleury, département de sociologie, Université Laval  
Danièle Bélanger, département de géographie, Université Laval  
Aline Lechaume, département des relations industrielles, Université Laval

### **Introduction**

Cette note de recherche examine la performance économique des immigrants admis au Québec dans le cadre du programme de l'expérience québécoise (PEQ) mis sur pied en 2010 par le gouvernement du Québec. Ce programme est un programme accéléré de sélection des immigrants de la catégorie économique qui permet l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) en vue de la résidence permanente. Il s'adresse aux étudiants internationaux ayant obtenu un diplôme du Québec ainsi qu'aux travailleurs étrangers temporaires spécialisés qui remplissent certaines conditions, dont celle de démontrer une connaissance du français de niveau oral intermédiaire-avancé et de détenir un diplôme ou occuper un emploi admissible.

L'analyse s'appuie sur les données de la Banque de données longitudinale sur les immigrants (BDIM) de Statistique Canada, disponible au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS)<sup>1</sup>. La BDIM combine les fichiers de données administratives sur les admissions d'immigrants et sur les permis de résidence non permanente d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) à des fichiers de données fiscales provenant de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ces données sont disponibles pour l'ensemble des immigrants admis au Canada depuis 1980 et ayant produit au moins une déclaration de revenus. Ces données sont disponibles jusqu'à l'année 2016.

L'analyse porte plus spécifiquement sur les premières cohortes d'immigrants admis dans le cadre du programme PEQ, c'est-à-dire ceux et celles ayant obtenu la résidence permanente entre 2010 et 2012. Cela représente un peu plus de 800 étudiants internationaux diplômés et 1 700 travailleurs étrangers temporaires. La grande majorité d'entre eux ont été admis comme résident permanent en 2012. Cela s'explique par le fait qu'une à deux années peuvent s'écouler entre l'obtention du certificat de sélection (de compétence provinciale) et l'obtention de la résidence permanente (de compétence fédérale).

### **Précisions méthodologiques**

L'analyse mesure le taux d'emploi et le revenu d'emploi moyen des résidents permanents admis au Québec dans le cadre du programme de l'expérience québécoise et résidant effectivement au Québec. Sont exclues des analyses les personnes qui résidaient dans une autre province<sup>2</sup> et celles qui n'ont pas produit de

---

<sup>1</sup> Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR). Les activités du CIQSS sont rendues possibles grâce à l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), de Statistique Canada, du Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC), du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS) ainsi que de l'ensemble des universités québécoises qui participent à leur financement. Les idées exprimées dans ce texte sont celles des auteurs et non celles des partenaires financiers.

<sup>2</sup> Cela représente annuellement, en moyenne, près de 5% des diplômés et 2,6% des travailleurs du programme PEQ.

déclaration de revenus<sup>3</sup> durant l'année en cours. Le taux d'emploi est calculé à partir des déclarations fiscales. Sont considérées comme étant en emploi, toutes les personnes ayant déclaré des revenus d'emploi positifs<sup>4</sup>. Le revenu d'emploi moyen est calculé pour les personnes en emploi. Ces indicateurs sont calculés pour l'année de l'obtention de la résidence permanente (année 0) et pour les quatre années suivantes (années 1 à 4). Les statistiques portant sur l'ensemble des Québécois – immigrants ou non – ont été calculées selon les mêmes méthodes à partir des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et du recensement de 2016 rendus disponibles aux chercheurs par Statistique Canada dans le cadre de l'initiative de démocratisation des données. Les propos tenus dans ce document n'engagent que les auteurs et en aucune manière Statistique Canada.

### **Un taux d'emploi largement supérieur au taux d'emploi de l'ensemble de la population québécoise**

L'observation des données montre que le taux d'emploi des personnes sélectionnées dans le cadre du programme de l'expérience québécoise s'est maintenu au-dessus de 90 % tout au long de la période à l'étude. Ce taux est largement supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans, lequel s'établissait à 75,8 % en 2010 et 79,3% en 2015. Les taux d'emploi des diplômés et des travailleurs du PEQ sont assez similaires. On constate toutefois une légère diminution du taux d'emploi des diplômés à partir de la 3<sup>e</sup> année, ce qui peut s'expliquer notamment par un retour aux études ou l'entrée dans la parentalité. Il est à noter que parmi les personnes qui n'étaient pas en emploi, une part importante sont les conjoints ou les conjointes des immigrants admis. Ceux-ci peuvent en effet venir accompagnés des membres de leur famille immédiate (conjoint ou conjointe et enfants), mais seul le requérant principal est évalué en fonction des critères de sélection en vigueur au moment de présenter la demande<sup>5</sup>.

**Tableau 1 – Taux d'emploi des résidents permanents sélectionnés dans le cadre du programme de l'expérience québécoise au cours des quatre années suivant l'obtention de la résidence permanente, par catégorie (en %)**

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Diplômés	92,8	92,2	92,0	90,6	90,3
Travailleurs	91,6	92,4	92,5	91,6	91,3

Source : Statistique Canada (2015), *Banque de données longitudinale sur l'immigration* (fichier maître), calculs des auteurs.

<sup>3</sup> Au cours de la période étudiée, le taux de non déclarants est passé de 15% à 12,5% chez les diplômés et de 8,7% à 11,4% chez les travailleurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'absence de déclaration de revenus durant l'année en cours. Outre le fait que la BDIM n'inclut pas les déclarations qui ont été produites en retard, plusieurs diplômés et certains travailleurs ont poursuivi ou entrepris des études après l'obtention de leur résidence permanente. En outre, une part importante des non déclarants ont quitté – temporairement ou de manière permanente – le Canada. À cet égard, on estime entre 4 et 12% la part d'immigrants qui quittent le Canada après un certain nombre d'années (Dryburg et Hamel, 2004 ; Aydemir et Robinson, 2008). Ces départs se produisent généralement dans les premières années suivant l'établissement et touchent tout particulièrement les travailleurs les plus qualifiés, en demande sur le marché du travail international.

<sup>4</sup> Pour les besoins de cette analyse, le taux d'emploi est donc calculé à partir du nombre de personnes ayant déclaré des revenus d'emploi positifs exprimé en pourcentage de la population ayant fait une déclaration fiscale. Habituellement, le taux d'emploi est calculé à partir du nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population de 15 ans ou plus.

<sup>5</sup> Dans le cas d'une immigration familiale, tous les membres sont administrativement considérés comme admis dans le cadre du programme de l'expérience québécoise.

## Un revenu d'emploi moyen des travailleurs du PEQ supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise

Le revenu d'emploi moyen des travailleurs admis dans le cadre du programme de l'expérience québécoise était supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans tout au long de la période étudiée. Ce revenu s'établissait à un peu plus 57 000 \$ à l'an 0 et atteignait près de 68 000 \$ à l'an 4. En guise de comparaison, le salaire moyen de l'ensemble de la population québécoise en emploi et âgée de 15 à 64 ans s'établissait à 44 200 \$ en 2010 et 44 800 \$ en 2015<sup>6</sup>. Cette bonne performance des travailleurs s'observe peu importe leur niveau d'études, mais est particulièrement marquée dans le cas des travailleurs détenant un diplôme universitaire, lesquels affichaient un revenu d'emploi moyen d'un peu plus de 64 000 \$ à l'an 0 et de près de 77 000 à l'an 4. En guise de comparaison, le revenu d'emploi moyen de l'ensemble des diplômés universitaires québécois âgés de 15 à 64 ans s'établissait à 67 000 \$ en 2015.

S'établissant à près de 33 000 \$, le revenu d'emploi moyen des diplômés était inférieur à celui de l'ensemble de la population québécoise à l'an 0, s'établissant à près de 33 000 \$ comparativement à 44 200 \$ pour l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans en 2010. Ce résultat est peu étonnant dans la mesure où ces nouveaux diplômés sont en processus d'insertion sur le marché de l'emploi et que certains d'entre eux poursuivent des études à un niveau supérieur parallèlement à l'occupation d'un emploi. Pour une comparaison plus juste de la réalité, il faudrait pouvoir comparer les revenus de ces diplômés à l'an 0 avec ceux des diplômés de la population générale au cours de leur première année d'insertion sur le marché du travail. Ces analyses pourraient être réalisées ultérieurement.

Au-delà des résultats de la première année, ces nouveaux diplômés connaissent une progression remarquable de leur revenu d'emploi au cours des quatre années suivant l'obtention de leur résidence permanente. Ainsi, quatre ans après l'obtention de ce statut, leur revenu d'emploi moyen s'établissait à un peu plus de 46 000 \$, soit une progression de 42 % par rapport au revenu de l'année 0. Ce revenu est supérieur au revenu d'emploi moyen de l'ensemble des Québécois âgés de 25 à 34 ans (38 400\$) en 2015. Quant au revenu moyen des diplômés universitaires (46 400 \$), il est similaire, voire légèrement supérieur, à celui de l'ensemble des diplômés universitaires québécois âgés de 25 à 34 ans (45 200\$) en 2015<sup>5</sup>.

**Tableau 2 – Revenu d'emploi moyen des résidents permanents sélectionnés dans le cadre du programme de l'expérience québécoise au cours des quatre années suivant l'obtention de la résidence permanente, par catégorie (\$ de 2018)**

	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Écart
<b>Diplôme non universitaire</b>						
Diplômés	30 500	33 700	34 700	39 800	42 400	+ 39%
Travailleurs	47 100	47 200	47 900	50 500	51 800	+10%
<b>Diplôme universitaire</b>						
Diplômés	33 300	36 900	40 200	44 200	47 700	+ 43%
Travailleurs	64 200	70 700	73 700	75 600	78 700	+ 23%
<b>Ensemble</b>						
Diplômés	32 700	36 100	38 900	43 100	46 400	+42%
Travailleurs	57 300	61 300	63 200	65 300	67 600	+18%

Source : Statistique Canada (2015), *Banque de données longitudinale sur l'immigration* (fichier maître), calculs des auteurs.

<sup>6</sup> Les statistiques sur le revenu moyen sont exprimées en \$ de 2018.

## **Conclusion**

Les premières cohortes admises dans le cadre du programme de l'expérience québécoise performant très bien sur le marché de l'emploi québécois. Leur taux d'emploi et leur revenu d'emploi sont généralement supérieurs à ceux de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans. Cela s'explique notamment par leur haut niveau de qualification, généralement supérieur à celui de l'ensemble de la population québécoise, et parce qu'ils ont justement été sélectionnés par le Québec pour leurs compétences à occuper des emplois qualifiés. Une autre raison s'impose : au moment de l'obtention de leur résidence permanente, ces immigrants ont déjà vécu plusieurs années au Québec et ont pu développer leur réseau et leur expérience, en plus d'avoir obtenu un diplôme du Québec dans certains cas, déjouant ainsi les principaux obstacles habituellement observés pour les nouveaux arrivants dans leur insertion socioprofessionnelle.

## **Références**

Dryburgh, H., et J. Hamel, J. (2004). Immigrants in demand: Staying or leaving? *Canadian social trends*, no 74, pp. 12-17.

Aydemir, A., et C. Robinson (2008), « Global labour markets, return, and onward migration. *Canadian Journal of Economics/Revue canadienne d'économique*, vol. 41, no 4, pp. 1285-1311.